



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SHAWINIGAN

Le 21 mai 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Shawinigan convoquée et tenue le mardi 21 mai 2024, à 15 h 30, au lieu ordinaire de ses séances, le tout suivant les règles applicables.

Sont présents, Lucie De Bons et Christian Hould, formant quorum sous la présidence du maire Michel Angers.

Sont également présents, Kim Dumais, directrice générale par intérim, Gabriel Bonnewyn, trésorier et directeur du Service des finances et Me Marie-Pier Gélinas, greffière adjointe.

Déclaration d'ouverture par le président.

E 174-21-05-24

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

E 175-21-05-24

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 AVRIL 2024

CONSIDÉRANT QUE la greffière adjointe est dispensée de faire la lecture du procès-verbal, puisque celui-ci a été transmis à chacun des membres du comité exécutif à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould
Appuyé par : le président Michel Angers

Et résolu

Que le comité exécutif s'abstienne de lire le procès-verbal de la séance ordinaire 8 avril 2024 et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé par la greffière adjointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 176-21-05-24

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 MAI 2024

CONSIDÉRANT QUE la greffière adjointe est dispensée de faire la lecture du procès-verbal, puisque celui-ci a été transmis à chacun des membres du comité exécutif à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons
Appuyé par : le président Michel Angers

Et résolu

Que le comité exécutif s'abstienne de lire le procès-verbal de la séance ordinaire 6 mai 2024 et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé par la greffière adjointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 177-21-05-24

APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le comité exécutif :

- 1° autorise à toutes fins que de droit la liste des chèques, préparée par le trésorier, datée du 17 mai 2024;
- 2° prenne acte que cette liste représente des déboursés totaux de 5 554 298,79 \$;
- 3° autorise le paiement des comptes auxquels elle réfère de même que l'émission des chèques afférents aux fournisseurs concernés, le tout conformément au chapitre 3.3 du *Règlement général SH-1*, relatif au contrôle et suivi budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 178-21-05-24

EMBAUCHE - AGENTE DE SERVICE AUX CITOYENS - SERVICE DES COMMUNICATIONS ET DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

CONSIDÉRANT l'affichage interne SRH-2024-24 et l'affichage externe SRH-2024-25;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif procède à l'embauche de Mylène Guillemette au poste d'agente de service aux citoyens au Service des communications et des relations avec les citoyens selon les modalités décrites à la convention collective du Syndicat des cols blancs de la Ville de Shawinigan (CSN).



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que, comme condition de maintien en emploi, Mylène Guillemette doit effectuer avec succès la reprise du test de français selon les indications de l'employeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 179-21-05-24

EMBAUCHE - TECHNICIEN EN INSTRUMENTATION ET CONTRÔLE - SERVICE DE L'INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT l'affichage interne SRH-2024-14 et l'affichage externe SRH-2024-15;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le comité exécutif procède à l'embauche de Marc-André Boucher au poste de technicien en instrumentation et contrôle au Service de l'ingénierie, selon les modalités décrites à la convention collective du Syndicat des cols bleus de la nouvelle Ville de Shawinigan (CSN).

Que, comme condition de maintien en emploi, Marc-André Boucher doit obtenir son diplôme d'études collégiales (DEC) en technologie du génie électrique – automatisation et contrôle, d'ici la fin de sa période de probation.

Que, comme condition de maintien en emploi, Marc-André Boucher doit également obtenir son certificat de qualification en électricité (licence CÉ) selon les indications de l'employeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 180-21-05-24

AUTORISATION DE SIGNATURE - SERVITUDE - PARTIE DU LOT 3 035 854 DU CADASTRE DU QUÉBEC - LISETTE MASSICOTTE

CONSIDÉRANT QUE Lisette Massicotte doit refaire le raccordement d'aqueduc de sa propriété située au 150, chemin de River Road;

CONSIDÉRANT l'absence d'un réseau municipal en façade de son terrain, la Ville de Shawinigan peut autoriser l'aménagement d'une conduite privée sous l'emprise du chemin de River Road afin de relier sa propriété au réseau municipal à l'intersection du chemin de River Road et du chemin de la Glacière, et ce, conditionnellement à la signature d'un acte de servitude;

CONSIDÉRANT QUE Lisette Massicotte devra s'engager, à même l'acte de servitude, à respecter les exigences demandées par le Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Shawinigan;

CONSIDÉRANT QU'en cas de travaux d'installation, de réparation ou d'entretien, Lisette Massicotte devra, à ses frais et dépens, remettre le terrain ou les installations de la Ville (chemin de River Road) dans l'état où ils se trouvaient avant les travaux;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, l'acte de servitude pour le droit de passage d'un tuyau privé sous une partie du lot 3 035 854 du cadastre du Québec, appartenant à la Ville de Shawinigan, étant le chemin de River Road, au bénéfice du lot 4 490 367 du cadastre du Québec, appartenant à Lisette Massicotte, selon les conditions et modalités apparaissant au projet d'acte et à y apporter, si nécessaire, des modifications qui ne changent pas l'objet de celui-ci.

Que la servitude soit consentie en considération de l'engagement de Lisette Massicotte à prendre l'entière responsabilité du tuyau et voir à son entretien et à sa réparation, à la complète exonération de la Ville.

Que les honoraires et frais de notaire et d'arpenteur soient à la charge de Lisette Massicotte.

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout autre document visant à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 181-21-05-24

AUTORISATION DE SIGNATURE - CINQUIÈME MODIFICATION À L'OFFRE D'ACHAT - RÉSEAU ALLÉGÉ QUÉBEC INC. / LIGHTENING GRID QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif a autorisé la signature de l'offre d'achat par Réseau Allégé Québec Inc./ Lightning Grid Québec Inc., par la résolution E 251-16-05-22 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 16 mai 2022;

CONSIDÉRANT QU'une modification à l'offre d'achat a été signée le 4 juillet 2022, qu'une deuxième modification à l'offre d'achat a été signée le 27 juillet 2022, qu'une troisième modification à l'offre d'achat a été signée le 28 septembre 2022 et qu'une quatrième modification à l'offre d'achat a été signée le 30 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'il y a encore lieu de signer une modification à l'offre d'achat afin de prolonger certains délais;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, la cinquième modification portant le numéro MTDOCS 50934503 à l'offre d'achat intervenue avec Réseau Allégé Québec Inc./ Lightning Grid Québec Inc., et ce, afin de prolonger certains délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 182-21-05-24

AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION D'AUTORISATION D'ACTIVITÉS TERRAIN ET AUTORISATION DE CONSULTATION DE DOSSIERS - TESCANADA H2 INC.

CONSIDÉRANT QUE TESCanada H2 inc. est une entreprise canadienne dont la mission est de développer des projets d'hydrogène vert au Canada;

CONSIDÉRANT QUE le projet de l'entreprise est situé en Mauricie et il consiste en la construction et l'exploitation d'une usine de production d'hydrogène vert à Shawinigan utilisant exclusivement de l'électricité renouvelable et que la majorité des besoins énergétiques seront comblés par un parc d'autoproduction d'énergie renouvelable provenant en grande partie d'un parc éolien;

CONSIDÉRANT QUE certains terrains appartenant à la Ville sont situés dans la zone projet identifiée par TESCanada H2 inc.;

CONSIDÉRANT QUE TESCanada H2 inc. souhaite procéder à des examens physiques et/ou des relevés topographiques, des inventaires et de l'arpentage sur certains terrains appartenant à la Ville;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer une convention d'autorisation d'activités terrain pour permettre l'accès aux lots indiqués dans cette convention;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints, à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, la convention d'autorisation d'activités terrain à intervenir entre la Ville et TESCanada H2 inc. pour l'accès aux lots indiqués dans cette convention selon les conditions et modalités apparaissant au projet de convention et à y apporter, si nécessaire, des modifications qui ne changent pas l'objet de celle-ci.

Que le comité exécutif autorise AtkinsRéalisis Canada inc. à consulter, s'il y a lieu, les informations contenues dans les dossiers de la Ville, de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ), d'Energir, du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), du ministère des Ressources naturelles et des forêts (MRNF), du ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et/ou de Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), pour les lots indiqués au document d'autorisation de consultation de dossiers.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif autorise la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, l'autorisation de consultation de dossiers ou tout autre document visant à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 183-21-05-24

AUTORISATION - CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS - ÉVALUATION DES SITES D'ENTREPOSAGE DE NEIGE USÉE

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'ingénierie désire conclure, pour et au nom de la Ville, un contrat de gré à gré pour des services professionnels pour l'évaluation des sites d'entreposage de neige usée sur le territoire de la ville de Shawinigan, et ce, en conformité du Règlement de gestion contractuelle de la Ville (SH-675);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le contrat de gré à gré, avec **Enerco groupe-conseil inc.** pour des services professionnels pour l'évaluation des sites d'entreposage de neige usée sur le territoire de la ville de Shawinigan, suivant les prix unitaires indiqués à l'offre de services professionnels datée du 30 avril 2024 et portant le numéro de projet EN20339.

Que le comité exécutif autorise Julie Marineau, chargée de projets en ingénierie au Service de l'ingénierie ou Stéphane Carbonneau, directeur du Service de l'ingénierie, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 184-21-05-24

AUTORISATION - CONTRAT - RÉPARATION - VÉHICULE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire conclure, pour et au nom de la Ville, un contrat de gré à gré pour la réparation du moteur du véhicule incendie #452, et ce, en conformité du Règlement de gestion contractuelle de la Ville (SH-675);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le contrat de gré à gré, avec **Cummins Canada ULC** pour la réparation du moteur du véhicule incendie #452, suivant les prix unitaires indiqués au devis estimatif daté du 10 mai 2024.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif autorise David Carpentier, superviseur atelier mécanique au Service des travaux publics ou Stéphane Lahaie, directeur du Service des travaux publics, à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 185-21-05-24

AUTORISATION - CONTRAT - ACHAT DE PLANTEURS ANTI-BÉLIER

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire conclure, pour et au nom de la Ville, un contrat de gré à gré pour l'achat de planteurs anti-bélier, modèle Horizon, et ce, en conformité du Règlement de gestion contractuelle de la Ville (SH-675);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le contrat de gré à gré, avec **Jansen industrie inc.** pour l'achat de planteurs anti-bélier, modèle Horizon, suivant les prix unitaires indiqués à la soumission datée du 3 mai 2024 et portant le numéro 2556.

Que le comité exécutif autorise Michel Mongrain, chef de division - voirie, mécanique et infrastructures au Service des travaux publics ou Stéphane Lahaie, directeur du Service des travaux publics, à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 186-21-05-24

OCTROI DE CONTRAT - FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la livraison, sur demande, de produits de nettoyage et d'entretien;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue;

CONSIDÉRANT QUE le document d'appel d'offres stipule notamment que les quantités indiquées au bordereau de soumission sont à titre indicatif et que ces quantités n'engagent la Ville en aucune façon quant aux quantités réelles à être achetées;

CONSIDÉRANT QUE l'approvisionnement par la Ville se fera selon ses besoins et à sa demande, sans obligation de sa part;

CONSIDÉRANT la recommandation de la division approvisionnement du Service des finances;

PAR CES MOTIFS,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif octroie le contrat pour la fourniture et la livraison, sur demande, de produits de nettoyage et d'entretien, pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025, au plus bas soumissionnaire conforme, soit **2731-1992 Québec inc. faisant affaires sous le nom de R.L. Distributeur enr.**, suivant les prix unitaires indiqués au bordereau de soumission déposé, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 187-21-05-24

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES POUR LES AÎNÉS (PRIMA)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan a pris connaissance du guide du programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) relatif à l'appel de projets pour l'année 2024 et qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan désire présenter une demande d'aide financière au programme PRIMA relative à l'appel de projets pour l'année 2024 pour son projet « Loisirs pour tous »;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le dépôt de la demande d'aide financière au Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) par Lynn O'Cain, cheffe innovation sociale au Bureau de la performance et de l'innovation.

Que la Ville de Shawinigan a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à respecter toutes les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la Ville de Shawinigan s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées.

Que la Ville de Shawinigan confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, l'entente à intervenir, s'il y a lieu, ainsi que tout autre document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

E 188-21-05-24

ENGAGEMENT POUR L'ENTRETIEN DES OUVRAGES DE GESTION DES EAUX PLUVIALES - PROLONGEMENT RUE BURRILL

CONSIDÉRANT les démarches entreprises pour l'implantation d'un projet de développement industriel dans le secteur de la rue Burrill;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser le projet, la Ville doit effectuer des travaux pour la mise en place de systèmes de gestion des eaux pluviales ainsi que les infrastructures et accessoires connexes à ces systèmes;

CONSIDÉRANT QUE pour la réalisation des travaux et l'obtention d'une autorisation environnementale du ministère de l'environnement, de la lutte contre les changements Climatiques, de la Faune et des Parcs en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'Environnement*, la Ville doit s'engager à entretenir les futurs systèmes de gestion des eaux pluviales ainsi que les infrastructures et accessoires connexes;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif s'engage à entretenir les ouvrages des pratiques de gestion optimale des eaux pluviales (séparateur hydrodynamique, fossé végétalisé, etc.) installés dans le prolongement de la rue Burrill et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien de ces ouvrages.

Que le comité exécutif s'engage à transmettre au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des ouvrages avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 189-21-05-24

EMPRUNT FONDS DE ROULEMENT - CONSTRUCTION D'UNE SURFACE MULTISPORTS AU PARC ALPHONSE-TRÉPANIÉ

CONSIDÉRANT les montants prévus au programme triennal d'immobilisations pour l'exercice financier 2024 afin de permettre la construction d'une surface multisports au parc Alphonse-Trépanier;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould

Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le comité exécutif décrète un emprunt au fonds de roulement jusqu'à concurrence d'un montant de 272 000 \$, taxes nettes incluses, afin de financer les dépenses reliées à la construction d'une surface multisports au parc Alphonse-Trépanier (projet IMM-24-901C), prévues au programme triennal d'immobilisations pour l'exercice financier 2024.

Que cette dépense soit remboursée sur une période de 5 ans à compter de l'exercice financier 2025.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif autorise le trésorier à n'affecter que la somme utilisée pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 190-21-05-24

EMPRUNT FONDS DE ROULEMENT - ACHAT DE PLANTEURS ANTI-BÉLIER

CONSIDÉRANT le contrat octroyé pour l'achat de planteurs anti-bélier, modèle Horizon;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif décrète un emprunt au fonds de roulement jusqu'à concurrence d'un montant de 71 000 \$, taxes nettes incluses, afin de financer les dépenses reliées à l'octroi de contrat pour l'achat de planteurs anti-bélier, modèle Horizon.

Que cette dépense soit remboursée sur une période de 3 ans à compter de l'exercice financier 2025.

Que le comité exécutif autorise le trésorier à n'affecter que la somme utilisée pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 191-21-05-24

VENTE À L'ENCAN DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS DÉSUETS

CONSIDÉRANT la recommandation à l'effet de procéder à la vente à l'encan de véhicules usagés et d'équipements désuets qui ne sont plus utilisés par le Service des travaux publics et dont la Ville doit se départir;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la division approvisionnement du Service des finances à vendre à l'encan les véhicules et équipements suivants :

- Mercedes Sprinter, 93 104 km (unité 205);
- Camion 10 roues, International 5600, 2008, 271 135 km, avec boîte sableuse et grattes de déneigement (unité 187);
- Camion 10 roues, International 5600, 2005, 344 062 km (unité 186);
- Toyota Prius, 2006, 201 115 km (unité 006);
- Remorque (unité 389);
- Balai Shindaiwa (unité 792);
- Scie à chaîne Husqvarna (unité 787);
- Protecteur de cabine de Ford RangeR;
- Diable pour transport de baril;
- Fusil à souder portatif;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

- Lumière baladeuse;
- 2 ensembles de supports à échelle pour fourgonnette;
- Support pour échelle sur boîte de camionnette type F-150;
- Réservoir de récupération d'huile;
- 2 armoires en acier;
- 1 ensemble de soudure (main et fils);
- 1 ensemble de flèches lumineuses pour camionnette;
- 2 coffres d'aluminium pour Ford Ranger;
- 1 machine à compression de ressort.

Que le comité exécutif impute les recettes de la vente au fonds général de la Ville.

Que le comité exécutif autorise le directeur du Service des finances à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée à 15 h 43.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

Michel Angers
Président

Me Marie-Pier Gélinas
Greffière adjointe